



Demande de prime communale de naissance ou d'adoption (*)

A envoyer dans les 12 mois qui suivent la naissance ou la transcription de l'acte au :

SERVICE PETITE ENFANCE

Avenue Charles-Quint 140

1083 GANSHOREN

E-Mail : primenaissance@ganshoren.brussels

DEMANDEUR

NOM, prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

ENFANT

NOM, prénom :

Date et lieu de naissance :

Dans le cas d'une adoption, la date de la transcription de l'acte d'adoption

Cocher :

- En vue de l'obtention de la prime communale de naissance, je déclare qu'au moment de la naissance de l'enfant, j'étais inscrit dans les registres de la population ou des registres étrangers de la commune de Ganshoren ;
- En vue de l'obtention de la prime communale d'adoption, je déclare que :
 - L'enfant était âgé de moins de 6 ans au moment où il est entré dans mon ménage ;
 - Je n'ai pas touché antérieurement la prime communale de naissance pour cet enfant ;
 - J'étais inscrit dans les registres de la population ou étrangers de la Commune de Ganshoren au moment de la transcription de l'acte d'adoption.

Ganshoren, le

Signature :

(*) la prime de naissance est octroyée sous forme de chèques commerces locaux à valeur faciale de 10,00 € le chèque. La liste des commerçants participants est disponible sur le site internet de la commune : www.ganshoren.be

PS : En complétant ce document, vous consentez à ce que les données complétées soient traitées par l'administration communale de Ganshoren. Les données du document ne seront utilisées par le service que dans le cadre de l'octroi de la prime.